

Concours

Organisé par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Concours 80^e anniversaire

Règles du concours

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) organise un concours estival dans le cadre des célébrations de son 80^e anniversaire. Ce concours se déroule du 8 juillet au 8 septembre 2026. Il offre aux membres officiels de la FédéCP la chance de remporter plusieurs prix d'une valeur totale de 8 114,94 \$.

Le tirage aura lieu le 8 septembre 2026 à 10 h. Les prix seront attribués au hasard parmi tous les membres officiels dont l'adhésion individuelle à la FédéCP est active au moment du tirage. Aucun achat supplémentaire requis. Les prix seront attribués en ordre croissant de valeur, le grand prix étant tiré en dernier. Un même participant ne peut gagner qu'un seul prix.

Description des prix :

- 1- Forfait Le Pêcheur (PM) à la Seigneurie du Triton d'une valeur de 2315 \$ incluant :
 - Hébergement de 3 nuits pour 2 personnes (salle de bain privée);
 - Pension complète (souper du jour d'arrivée au dîner du jour de départ). Déjeuners en buffet, dîners au grill du Shore Lunch et soupers table d'hôte 4 services;
 - Les droits de pêche, l'embarcation, le moteur, l'essence, l'éviscération et le fumage de la truite, ainsi que l'aide technique sur le territoire;
 - L'accès aux activités autonomes et de groupe (canot, kayak, baignade, etc.).Ce forfait est valable du 20 juin au 26 août pour les années 2027 ou 2028. Passé ce délai, des frais supplémentaires pourraient s'appliquer. Veuillez noter que ce certificat est non monnayable, non remboursable et non transférable.
- 2- Chèque-cadeau de 1 500 \$ applicable sur les séjours ou produits de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le chèque-cadeau sera envoyé par courriel.
- 3- Kayak Pelican CATCH Classic 120 avec une Pagaie de kayak de pêche Catch 250 cm (98,5"). Valeur de 1169,98 \$. Le ou la gagnante devra récupérer son prix à l'entrepôt Pelican de Laval ou au bureau de la FédéCP situé à Saint-Augustin-de-Desmaures
- 4- Sac à dos Browning Gannett 5500 en camo Oviv, offert par Aventure Chasse Pêche. Valeur de 700 \$. Le sac sera envoyé par la poste.
- 5- Caméra de chasse Browning, offerte par SAIL. Valeur de 200 \$. La caméra sera envoyée par la poste.
- 6- Ensemble canne moulinet et coffre de pêche souple Kiamika – SAIL, offert par SAIL. Valeur de 200 \$. L'ensemble sera envoyé par la poste.
- 7- Deux ensembles cadeaux FédéCP incluant. Valeur de 400 \$ chacun. Chaque ensemble sera envoyé par la poste.
- 8- Combo caméra Access-L Soleil d'été Huntdoor incluant une caméra Access-L, une carte mémoire 32GB, une cartouche lithium ainsi qu'un panneau solaire SP-02D. Valeur de 309.96 \$. Le combo sera envoyé par la poste.
- 9- Ensemble cadeau Hooké incluant un sac à dos étanche 30L, une casquette de travail matelassée, un livre Aventures et cuisine sauvage et une flasque au fini noir mat. Valeur de 300 \$. L'ensemble sera envoyé par la poste
- 10- Carte-cadeau Traktiq de 250 \$ valide sur les produits et vêtements vendus en ligne sur le site de Traktiq.com. La carte sera envoyée par courriel.
- 11- Carte-cadeau de 100 \$ L'Équipeur valide sur tout achat en ligne sur le site www.lequipeur.com ou dans l'une de leurs succursales au Québec. La carte sera envoyée par la poste.
- 12- Six réflecteurs RECCO pour casque de VTT, offerts par Hélico Secours. Valeur de 45 \$ chacun. Chaque réflecteur sera envoyé par la poste.

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par courriel. Avant d'être déclaré gagnantes, ces personnes devront répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique. Elles devront réclamer leur prix au plus tard le 8 octobre 2026. En acceptant son prix, le gagnant consent à ce que son nom et sa région de résidence soient publiés sur la page Facebook de la FédéCP ainsi que dans une infolettre. À défaut, la FédéCP se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage.

Avertissement : les images utilisées dans la promotion de ce tirage sont à titre indicatif seulement. Les biens réellement offerts peuvent différer, en tout ou en partie, de ceux représentés dans les visuels.

Le concours est réservé aux membres officiels de la FédéCP dont l'adhésion est active au moment du tirage. Tous les détails concernant l'adhésion au *membership* de la FédéCP se trouve au fedecp.com/devenir-membre. Les employés permanents de la FédéCP, de la Fondation Héritage faune et de Sécurité nature ne sont pas admissibles au concours.

La FédéCP se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent. La FédéCP se réserve aussi le droit d'ajouter un ou plusieurs prix pendant la durée du concours. Les prix ne sont ni monnayables ni transférables et doivent être acceptés tels quels.

Pour toutes informations supplémentaires, contactez la FédéCP :

162, rue du Brome à Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 2P5

info@fedecp.com

418-878-8901 p.200